

L'Autorité de la concurrence autorise le rachat par la RATP de réseaux de transport appartenant à Transdev et Veolia Transport

Publié le 27 juillet 2010

L'Autorité de la concurrence vient de rendre une décision par laquelle elle autorise le rachat par la RATP de réseaux de transport appartenant à Transdev et Veolia Transport. Cette opération consiste en l'acquisition par la RATP, en contrepartie de sa sortie du capital de Transdev¹, de plusieurs réseaux de transport, notamment dans les villes de Bourges, Vierzon, Moulins et de Vienne, ainsi que dans les départements du Cher et de l'Indre, de l'Aube, de la Marne, de la Haute-Savoie et de l'Allier.

L'Autorité a considéré que cette opération ne soulevait pas de problèmes de concurrence, la RATP confirmant ainsi sa position de nouvel entrant sur les marchés du transport urbain et interurbain de voyageurs en dehors de l'Ile-de-France.

Par ailleurs, l'Autorité de la concurrence a demandé à la Commission européenne le renvoi de l'examen, pour le marché français, de la fusion entre Veolia Transport et Transdev, notifiée à la Commission le 25 juin 2010.

¹Suite à l'annonce du rapprochement entre Transdev et Veolia Transport, la RATP a décidé de sortir du capital de Transdev, dont elle était actionnaire à hauteur de 25,6%.

DÉCISION 10-DCC-83 DU 27 JUILLET 2010

relative à la prise de contrôle exclusif d'actifs des groupes Transdev et Veolia Transport par le groupe RATP

Consulter le texte
intégral

Contact(s)

Yannick Le Dorze
Adjoint à la directrice de la
communication

01 55 04 02 14

[Contacter par mail](#)